

L'INFORMATION MUNICIPALE

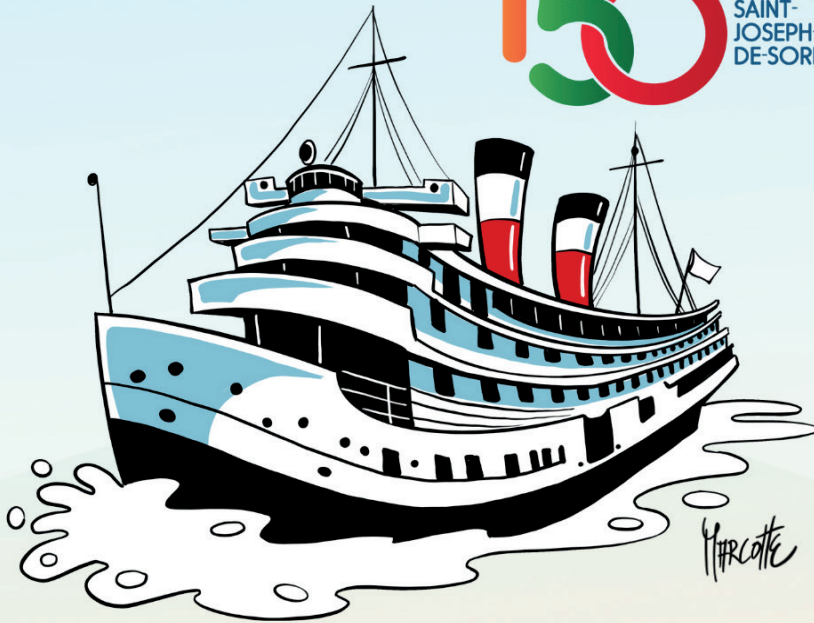
PRINTEMPS 2025

VOLUME 38 - N° 1

150e anniversaire de Saint-Joseph-de-Sorel

LA CROISÉE DES MONDES

1875-2025
150 SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



Pour plus de détails

www.vsjs.ca/fr/150e-anniversaire

FAITES PARTIE DU VOYAGE !

SOMMAIRE

- | | | |
|------------------------------------|----------------------------|---|
| 2. CONSEIL EN BREF | 5. NOTRE COMMUNAUTÉ | 14. LOISIRS |
| 3. MOT DU MAIRE
MAIRE SUPPLÉANT | 6. PETIT MOMENT D'HISTOIRE | 20. RÈGLEMENTS |
| 4. MOT DE LA CONSEILLÈRE
MADA | 7. VIE MUNICIPALE | 22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES |
| | 12. CAMP DE JOUR | |

1875-2025
150 SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 :

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil permet à la directrice aux loisirs et à la vie communautaire de présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, une demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2025 ».

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - FACTURATION 2025

Le conseil autorise le paiement totalisant 182 977 \$ à l'ordre du ministre des Finances, et ce, pour les services de la Sûreté du Québec durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

SERVICE ANIMALIER PIERRE DE SAUREL ET RÉGIONS - CONTRÔLE ANIMALIER - ANNÉE 2025

Le conseil autorise le maire et/ou le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Service Animalier Pierre-De Saurel et Régions relativement au contrôle des animaux sur le territoire de Saint-Joseph-de-Sorel, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Il est précisé que le coût pour le contrôle des animaux sera de 6,68 \$ per capita (1 577 citoyens) représentant une somme de 10 534,36 \$, plus les taxes applicables.

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES (CROIX-ROUGE CANADIENNE)

Le conseil autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, une nouvelle Entente de Services aux Personnes sinistrées avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR), et ce, pour une période de deux ans (avec option de renouvellement pour une année supplémentaire).

AMÉNAGEMENTS FLORAUX - ESPACES MUNICIPAUX - SAISON 2025

Le conseil octroie un contrat à l'entreprise Villiard Serres et Jardins pour les aménagements floraux de l'été 2025 dans les espaces municipaux, selon les soumissions datées du 27 novembre 2024 :

- Fleurs et plantations pour les plates-bandes municipales (soumission # 9489) : 48 931,40 \$, plus les taxes applicables;
- 335 jardinières suspendues aux luminaires et 26 jardinières déposées sur les barils (soumission # 9500) : 19 305,95 \$, plus les taxes applicables;
- Entretien des aménagements floraux des espaces municipaux (soumission # 9499) : taux horaire de 40,85 \$ pour un maximum de 300 heures représentant une somme de 12 255 \$, plus les taxes applicables.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 2) - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MUNICIPAUX - INSTALLATION DE TREMPAINS À LA PISCINE MUNICIPALE

Une demande d'aide financière au montant de 18 234,42 \$ est déposée à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, à même son enveloppe municipale réservée dans le cadre la partie 3 du volet 2 du Fonds Régions et ruralité intitulée « Soutien au développement de projets municipaux 2020-2025 », et ce, afin d'installer des tremplins à la piscine.

ACHAT ET LIVRAISON DE FLEURS POUR LA JOURNÉE HORTICOLE 2025

Le conseil octroie un contrat à l'entreprise Villiard Serres et Jardins pour la fourniture et la livraison de 1 270 caissettes de fleurs, 10 boîtes à fleurs, 10 jardinières suspendues, 10 vivaces en pot, 10 arbustes et 330 poches de terre à jardin au prix de 6 417,50 \$, plus des taxes applicables, conformément à la soumission numéro 9501 datée 27 novembre 2024. Le conseil permet aux employés du Service des travaux publics de procéder à la livraison de 4 caissettes de fleurs et d'un sac de terre par unité de logement aux 315 premiers résidents inscrits auprès de l'administration municipale durant la période d'inscription.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025 :

REMPLACEMENT DU DÉVERSOIR DU RÉGULATEUR DE DÉBIT DR-02 - MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MODIFICATION DU TRACÉ

Le conseil mandate la firme Artelia group (anciennement FNX-INNOV) pour les services professionnels requis dans le cadre de la modification du tracé pour le remplacement de la conduite du déversoir du régulateur de débit « DR-02 » sur les terrains du MELCCFP et de QSL, et ce, conformément à l'offre de service du 7 janvier 2025, au prix de 48 900 \$, plus les taxes applicables.

O.H. DE PIERRE-DE SAUREL - RÉSIDENCE DU 51, RUE MC CARTHY - BUDGET 2025

Le conseil accepte, conformément au règlement de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), le budget initial pour l'année 2025 de l'O.H. Pierre-De Saurel pour la résidence située au 51, rue McCarthy à Saint-Joseph-de-Sorel (ensemble immobilier #2744) pour l'exercice financier 2025 qui prévoit un déficit d'exploitation de 27 442 \$, absorbé dans une proportion de 90 % (24 698 \$) par la SHQ et de 10% (2 744 \$) par la Ville, le tout tel qu'approuvé par la SHQ.

GVL - OFFRE DE SERVICE 2025-2026 POUR LA GESTION DU CAMP DE JOUR

Le conseil octroie, pour les périodes estivales de 2025 et de 2026, un contrat pour la gestion complète du camp de jour régulier pour les enfants de 5 à 12 ans à Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL), au coût de 135 \$ par enfant, plus les taxes applicables, duquel une portion sera assumée par la Ville et l'autre par l'utilisateur selon le lieu de résidence de ce dernier. De plus, le conseil accepte la proposition 2025-2026 de GVL pour le programme d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers offert uniquement aux résidents de la Ville, au coût de 500 \$, plus les taxes applicables, pour la formation de chaque accompagnateur, ainsi qu'un montant hebdomadaire variant entre 828 \$ et 1 035 \$, plus les taxes applicables, correspondant au salaire du poste d'accompagnateur, le tout assumé par la Ville.

FAMILLES EN FÊTE 2025 - TENUE DE L'ÉVÈNEMENT AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Le conseil autorise la tenue de l'évènement Familles en Fête à Saint-Joseph-de-Sorel, le samedi 17 mai 2025, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025 :

ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT PR2025-02-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 192 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BANDES TAMPONS DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

Le conseil dépose et adopte le premier projet de règlement numéro PR2025-02-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 192 concernant les dispositions relatives aux bandes tampons dans les zones industrielles ». De plus, il est convenu d'organiser une assemblée publique de consultation afin de présenter et de consulter les citoyens sur ledit projet de règlement.

RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT SANITAIRE DU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS - ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES AO-2024-12-1

Considérant les coûts importants, le conseil annule l'appel d'offres public numéro AO-2024-12-1 concernant la reconstruction du bâtiment sanitaire situé au parc de la Pointe-aux-Pins. Finalement, le conseil permet le lancement d'un nouvel appel d'offres public sur SE@O pour la réparation du bâtiment incendié.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'ACCÈS AU CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT POUR L'ÉCOLE MARTEL

Le conseil ratifie le renouvellement de l'entente avec le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et/ou l'École Martel, dans le but de permettre l'accès, sans frais, aux installations municipales du Centre récréatif Aussant, aux membres du personnel et aux élèves de l'École Martel pour la pratique de diverses activités sportives sur glace.

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

2025 marque une année importante pour toute la communauté saint-josephoise; 150 années de fierté et d'accomplissement pour la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Depuis 1875, Saint-Joseph-de-Sorel est une municipalité dynamique, dotée d'un esprit d'entraide et d'un attachement à ses racines. Nous profiterons donc de ce moment marquant dans l'histoire de Saint-Joseph-de-Sorel pour souligner son passé, célébrer notre présent et nous propulser vers l'avenir !

De l'industrie navale à l'omniprésence de la métallurgie, notre Ville a toujours été un important lieu de développement économique régional. Dès l'arrivée des premiers explorateurs, la Pointe-aux-Pins était un lieu d'intérêt important avec ses grands pins qui servaient à la construction des navires. Elle est aussi bien plus puisque Saint-Joseph-de-Sorel a décidé, à travers les années, d'offrir des milieux de vie des plus agréables à ses citoyens et citoyennes en aménageant des parcs enchanteurs, ainsi qu'en mettant en place une offre de loisirs diversifiée et des services répondant aux besoins de sa population. Saint-Joseph-de-Sorel est une petite ville à l'aspect humain qui continue de contribuer à l'essor régional tout en étant un endroit pour vivre paisiblement.

2025 est une année festive et nous ne manquerons pas d'occasions de souligner cet événement important. Déjà les activités sont bien entamées et le comité organisateur prépare des rassemblements pour permettre à tous de s'amuser et souligner notre histoire, en offrant une riche programmation qui sera dévoilée au fil des mois. Un livre sur l'histoire de Saint-Joseph-de-Sorel est d'ailleurs en cours de production et le moment à ne pas manquer sera certainement le 23 août avec la grande fête du 150^e. Pour ne rien manquer, consultez régulièrement notre site Web sur le sujet.

Je vous invite donc tous et toutes à participer activement aux événements du 150^e anniversaire et à partager votre attachement à notre belle ville. Ensemble, faisons de cette année une période inoubliable qui marquera l'histoire de Saint-Joseph-de-Sorel !



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRESSE SUPPLÉANTE

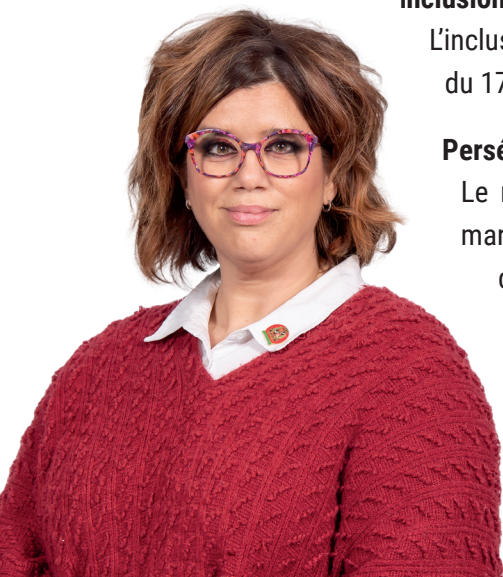
du 10 mars 2025
au 7 juillet 2025



Sophie Dufresne | Quartier 3, poste 1

Sophie Dufresne a été élue pour la première fois en novembre 2021. Elle est membre des comités suivants : comité de reconnaissance des bénévoles, comité de la Fête nationale, comité d'information (communications), comité Environnement et développement durable, comité du 150^e, comité du développement communautaire, commission des loisirs et de la vie communautaire et conseil d'établissement de l'École Martel.

MOT DE LA CONSEILLÈRE



Inclusion sociale

L'inclusion sociale, c'est accepter les gens ayant des différences et leur faire une place. La semaine du 17 au 23 février a été une occasion de sensibilisation, mais l'inclusion, c'est toute l'année !

Persévérance scolaire

Le mois de février mettait en avant la persévérance scolaire, un aspect particulièrement marquant cette année avec l'incendie de Bernard-Gariépy, qui a démontré la résilience des jeunes et de l'équipe-école. Leur capacité à surmonter cette épreuve illustre leur détermination et la force du soutien scolaire.

150^e anniversaire

Restez à l'affût dans les prochaines semaines pour découvrir les activités organisées dans le cadre du 150^e anniversaire !

Mélanie Gladu
conseillère Quartier 2, poste 2

MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS ET DES FAMILLES

ATELIERS ARBRE À OUTILS

pour les parents !

GRATUIT pour les membres
40\$ pour les non-membres



29
AVRIL

Mardi
19h00 à
20h30

Stratégies pour stimuler le développement langagier des enfants au quotidien !

INSCRIPTION AU CARREFOURNAISSANCEFAMILLE.COM

L'Arbre à outils est une rencontre visant à mettre en lumière plusieurs stratégies favorisant le développement langagier des enfants. Cette aide-mémoire, simple et facile à utiliser au quotidien, propose du matériel coloré et accessible aux parents ainsi qu'aux intervenants de la communauté.

L'atelier est gratuit pour les membres avec notre carte de membre et est offert au coût de 40 \$ pour les non-membres et il est réservé aux parents.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Carrefour naissance-famille au 450 743-0359.

NOTRE COMMUNAUTÉ

BAC DE JARDINAGE

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre à ses citoyens la possibilité de louer gratuitement un bac de jardinage, au parc Olivar-Gravel. Si vous désirez obtenir plus amples informations ou pour inscrire votre nom sur la liste d'attente, veuillez communiquer avec le bureau administratif de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744.

À quelques semaines du début de la saison de jardinage, nous vous rappelons l'importance de maintenir le jardin communautaire accueillant pour tous. Merci de veiller à nettoyer et maintenir propre votre bac. Ensemble, faisons de notre jardin un lien agréable où chacun peut profiter de la nature.



BOÎTE À LIVRES | MAI À SEPTEMBRE

PRENEZ UN LIVRE, DONNEZ UN LIVRE

Le principe des boîtes à livres est de permettre le partage entre citoyens. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède 2 boîtes à livres. Elles sont situées au parc Olivar-Gravel et au parc de la Pointe-aux-Pins. Elles sont accessibles sans abonnement, ni inscription. Voici quelques règles d'utilisation à suivre :

- Je dépose un livre en bon état;
- Je prends un livre ou je le lis sur place;
- Je ramène le livre que j'ai terminé;
- Je n'y dépose pas les livres de la bibliothèque;
- Je referme la boîte à livres après utilisation.

Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le civisme et le partage.

Tous les livres (romans, bandes dessinées, albums, documentaires, livres de cuisines, etc.) sont les bienvenus.



CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL (DANS LE CADRE DE LA FÉRIE DES LUMIÈRES)

Quartier #1 - 1114A, rue Chevrier - Quartier #2 - 306, Chemin Saint-Roch - Quartier #3 - 1302, rue Montcalm

Les gagnants du concours ont reçu un bon d'achat de 150\$ chez Canadien Tire.

COMPTEURS D'EAU

Afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement, **nous sommes à la recherche de propriétaires d'immeubles résidentiels** qui accepteraient qu'un compteur soit installé sur l'entrée d'eau principale de leur résidence.

Il est à noter que cette installation sera effectuée pour des fins de statistiques seulement. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne prévoit pas taxer l'utilisation de l'eau potable. De plus, une fois le compteur installé, les lectures seront effectuées à distance. Aucune visite supplémentaire ne devra être effectuée.

Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec les bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744



NOTRE COMMUNAUTÉ

ASSOCIATION DES AIDANTS NATURELS DU BAS-RICHELIEU

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.



N'hésitez pas à nous contacter au 450 730-0880 pour obtenir plus d'information ou devenir membre. Nos services sont gratuits.

ACTION LOGEMENT PIERRE-DE SAUREL

GRUPE EN DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

POUR EN SAVOIR PLUS AU SUJET DE :

- VOS DROITS
- VOS OBLIGATIONS
- LES REPRISES DE LOGEMENT
- LES HAUSSES ABUSIVES



ACTION LOGEMENT
Pierre-De Saurel

71 RAMEZAY, LOCAL 227
450.881.1910

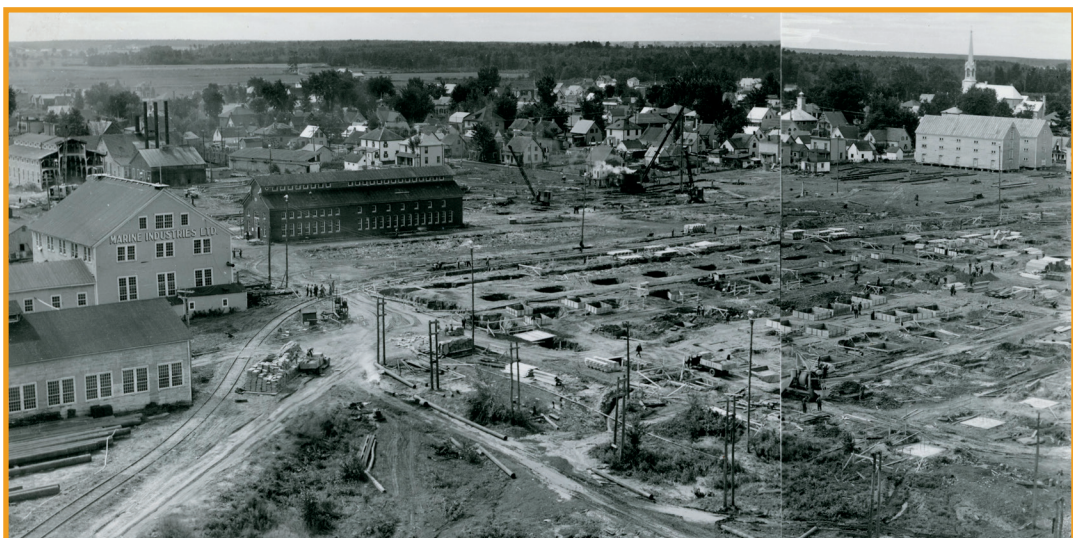


PETIT MOMENT D'HISTOIRE

CONSTRUCTION DE SOREL INDUSTRIES LIMITED ET PAYSAGE DU VILLAGE DE SAINT-JOSEPH

Cette photographie, datant de 1939 donnant un aperçu de la construction de Sorel Industries, offre également une vue très brève de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à cette période.

On remarquera sans doute la présence des champs et des bois au loin, ainsi que la localisation de l'église, au centre de la ville.



Sources : SHPS, Fonds Sorel Industries, P001, S7, SS2, D2..

VENTES DE GARAGE - SANS FRAIS ET SANS PERMIS



Pour 2025, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne est autorisée à tenir une vente de garage aux dates suivantes :

- Les 17, 18 et 19 mai;
- Les 24 et 25 mai;
- Les 31 mai et 1^{er} juin;
- Les 9 et 10 août.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour tenir une vente de garage.

Aucun affichage faisant la promotion de ventes de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant celles-ci. Les ventes de garage sont permises uniquement sur les terrains où se trouvent un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence), doit se dérouler entre 8 h et 20 h et la propriété doit être dégagée et nettoyée à la fin de la période autorisée.

COURS DE PREMIERS SOINS



Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel inscrits à un cours de secourisme et RCR peuvent obtenir un remboursement de 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100 % du coût. Le remboursement est conditionnel comme à la présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

RAMPE DE MISE À L'EAU DE LA POINTE-AUX-PINS



Dû à des travaux de réparation, la rampe de mise à l'eau restera fermée pour une période indéterminée. Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel pourront utiliser les 2 rampes de mise à l'eau de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel (parc Henri-Letendre et à l'ancienne mairie).

Restez à l'affût dans nos différentes publications (bulletin, site Internet et page Facebook) pour plus d'informations.

PISCINE MUNICIPALE - POSTE À COMBLER



La saison estivale arrive à grands pas et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est toujours à la recherche d'un **surveillant sauveteur** ou d'un **assistant surveillant sauveteur**. Si cela vous intéresse, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de la Ville sous la section Offres d'emploi.

NOMINATIONS

Le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de chef-moniteur au camp de jour et de sauveteur en chef à la piscine municipale pour la saison estivale 2025.



Rocky
Chef-moniteur, camp de jour



Camille Deguise
Sauveteur en chef, piscine municipale

DISTRIBUTION DES FLEURS

VENDREDI 23 MAI 2025

Livraison à domicile de 4 caissettes de fleurs et 1 sac de terreau paysagiste pour les citoyens **inscrits** (propriétaires ou locataires, sauf commerces et institutions).

Inscription : Du 5 au 16 mai

Où s'inscrire :

- vsjs.ca (formulaire)
- Par téléphone au 450 742-3744

Une seule inscription par adresse.

Vous pourrez vous procurer **du compost** aux coins des rues Léon XIII et Chevrier.

Concours maison fleurie

Trois (3) bons d'achat de 100 \$ (1 par quartier) seront tirés au hasard, en septembre.



VIE MUNICIPALE

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ DE PATINAGE LIBRE DE NOËL

Plus d'une centaine de personnes, petits et grands, ont patiné dans une ambiance féerique en présence du Père Noël et des membres du conseil municipal, sous un éclairage coloré et dynamique de Productions O'Tech inc.

Un immense MERCI à nos précieux bénévoles, Martial Morin et Jean Dufault, pour avoir assuré la sécurité tout au long de cette belle activité. Votre implication fait toute la différence !



DANSE EN LIGNE DE LA SAINT-VALENTIN



Le 8 février dernier a eu lieu l'activité de danse en ligne de la Saint-Valentin, à la salle Olivar-Gravel, dans le cadre du 150^e anniversaire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Ce sont quelques 60 personnes qui y ont participé en compagnie de Michel Tremblay à l'animation et de Carole Bruneau à la console.

Merci à tous, ce fût un moment de pur plaisir !



NOS PEE-WEE CONTRE LE CANCER

La 4^e édition de l'événement caritatif « Nos Pee-Wee Contre le Cancer » a eu lieu le 22 février dernier au Centre récréatif Aussant, avec comme porte-parole, notre maire Vincent Deguise.

Ce sont 11 équipes Pee-Wee (M13) et Novice (M9) qui ont joué à tour de rôle, tout au long de la journée.

Les bénéfices de la journée ont été remis au Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu pour le Défi-Cancer et au Centre d'action bénévole de Contrecoeur.

Félicitations à l'organisation pour cette édition réussie !



RETOUR SUR LES ACTIVITÉS

ON SE RELÂCHE POUR LE 150^E (ACTIVITÉ DE LA RELÂCHE) -----x

Le 8 mars dernier, le Centre récréatif Aussant a accueilli l'activité « On se relâche pour le 150^e ». Patinage libre, défis de hockey, maquillage, visites de Bizou le clown et de la mascotte Chase, ainsi que chocolat chaud, café et collations étaient au programme.

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers nos précieux bénévoles et partenaires, qui ont contribué à faire de cette journée un véritable succès !



ACTIVITÉS À VENIR

LA GRANDE CORVÉE RÉGIONALE DU JOUR DE LA TERRE

Samedi le 26 avril 2025, on nettoie nos espaces verts ! Amenez seaux, gants de jardinage et pinces et joignez-vous à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour participer au nettoyage des parcs et des espaces verts sur le territoire.

Le départ se fera du parc de la Pointe-aux-Pins à 10 h.



FAMILLES EN FÊTE : LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL EST HEUREUSE D'ÊTRE DE NOUVEAU L'HÔTE

Chaque mois de mai, la Semaine québécoise des familles est l'occasion idéale de célébrer et de mettre en valeur la famille, ainsi que de faire connaître des initiatives du milieu qui permettent d'offrir un appui aux familles d'ici.

Vous êtes invités à la 25^e édition de « Familles en fête », un événement festif, gratuit et ouvert à tous, organisé par le comité Familles en fête développé par la Table intersectorielle enfance-famille en 2000 en collaboration avec la MRC Pierre-De Saurel.

Lieu : Parc de la Pointe-aux-Pins

Date : samedi 17 mai 2025

Heure : 10 h à 16 h.

Pour plus d'information, rendez-vous sur la page Facebook de Familles en fête.



ACTIVITÉS À VENIR DANS LE CADRE DU 150^E



LANCEMENT DU LIVRE

Le comité organisateur travaille depuis plusieurs mois à la création d'un livre relatant l'histoire de notre magnifique ville. Ce projet fait suite à l'œuvre de notre ancien maire, M. Olivar Gravel, publiée en 1980 pour célébrer le centenaire de Saint-Joseph-de-Sorel.

Restez connecté sur nos différents médias sociaux pour obtenir les détails entourant cette publication très attendue.



RALLYE

Entre juin et août, participez à un rallye réalisé par les membres du comité organisateur des Fêtes du 150^e. Conçu pour vous faire découvrir notre histoire de manière ludique. Le questionnaire sera disponible en version numérique sur le site Internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et en version papier à l'Hôtel de Ville.

Tous les détails seront révélés dans les prochaines semaines. Restez à l'affût !

CHAMPIONNAT CANADIEN DE FERS 2025

Le Club de fers Pointe-aux-Pins est fier d'accueillir, en partenariat avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le championnat canadien de fers 2025 pour la première fois au Québec depuis 2011.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer du 14 au 17 août, au Centre récréatif Aussant. Visitez la page Facebook du Club de fers Pointe-aux-Pins pour tous les détails.



Inscrivez le 23 août à votre agenda, c'est l'événement majeur à ne pas manquer !

GRAND SPECTACLE DU 23 AOÛT

Le 23 août prochain, préparez-vous à vivre un moment inoubliable alors que nous célébrerons le 150^e anniversaire de notre ville au parc de la Pointe-aux-Pins, sous la thématique « À la croisée des mondes ». Ce spectacle mettra en vedette des artistes de la région et sera marqué par des performances époustouflantes.

Nous vous attendons en très grand nombre pour célébrer ensemble cet événement marquant de notre histoire.

**SURVEILLEZ LA
PROGRAMMATION
COMPLÈTE À VENIR**



www.vsjs.ca/fr/150e-anniversaire

GRATUIT

Festivités du 150e de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Invitation à toute la population

JOURNÉE HORTICOLE

1875-2025
150 SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

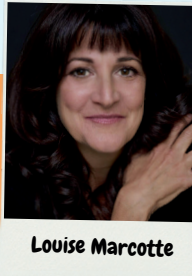


SAMEDI 24 MAI DE 10 H À 12 H
Parc de la Pointe-aux-Pins

en cas de pluie l'événement aura lieu au Centre récréatif Aussant



Fred-Eric Salvail



Louise Marcotte



Carmen Sylvestre

**LES DRÔLES D'AVENTURES DE
FRED, LOUISE ET CARMEN**
Sketch humoristique



ATELIER SUR LES COLIBRIS & POLLINISATEURS

AVEC LINDA DUFAULT, résidente de Saint-Joseph-de-Sorel
et propriétaire des jardins LES BOUQUETS GARNIS



PLANTATION D'UN PIN SYMBOLIQUE



TIRAGES POUR LES RÉSIDENTS

Jardinières, boîtes à fleurs, vivaces et arbustes
Vous devez être présents pour obtenir votre prix

PARTENAIRE PRÉSENTATEUR



Pour plus de détails
www.vsjs.ca/fr/150e-anniversaire



CAMP DE JOUR

CAMP DE JOUR DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

DU 30 JUIN AU 15 AOÛT 2025

ON RECRUTE !

Tu aimes les enfants?

Tu as envie de t'amuser en travaillant ?

POSTES À COMBLER :

**ANIMATEURS
ACCOMPAGNATEUR VOLANT
ACCOMPAGNATEUR**

PRÉREQUIS :

- Être âgé(e) de 16 ans ou avoir complété son secondaire 4
- Aimer travailler en équipe
- Avoir de l'expérience est un atout

Salaire à
partir de
16,75\$/heure

POSTULE DÈS MAINTENANT

Envoie ton CV à information@gvl-inc.com

ou directement en ligne :

www.gvl-inc.com/emplois



SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



CAMP DE JOUR

CAMP DE JOUR 2025

Les camps AES sont
de retour!



DU 30 JUIN AU 15 AOÛT 2025

Des activités sportives, socioculturelles, coopératives et de plein air vous attendent !

Lieu d'activités
École Martel
1055, rue Saint-Pierre

- ✓ Service de garde : 7h à 9h et 16h à 18h
- ✓ Camp de jour : 9h à 16h

TARIFS

Inscriptions dès le 1er mai, 12h

SERVICE DE GARDE

35,00\$/semaine

CAMP DE JOUR RÉSIDENTS

35,00\$/semaine

CAMP DE JOUR NON-RÉSIDENTS

70,00\$/semaine

4 SORTIES OPTIONNELLES À LA CARTE (\$)

8 juillet : Théâtre de la Dame de Coeur
15 juillet : Aquaparc St-Pie
29 juillet : Expo agricole de St-Hyacinthe
5 août : Funtropolis

Inscription en ligne seulement
www.gvl-inc.com



www.gvl-inc.com
450-678-6290

HORAIRE DE PATINAGE LIBRE 2024-2025 DU LUNDI AU VENDREDI DE 13 H 30 À 15 H 30

mars						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

avril						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

LÉGENDE

	Patinage libre
	Patinage libre annulé
	Activités spéciales

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

Consultez l'horaire à jour au www.vsjjs.ca

REMERCIEMENTS - CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

C'est le 25 avril que prendra fin cette superbe saison. Merci aux responsables des ligues et organisateurs de tournois pour leur collaboration et implication, ainsi qu'aux spectateurs venus encourager nos sportifs. Je tiens également à remercier notre équipe de préposés du Centre récréatif Aussant pour tout leur travail à vous offrir une glace de qualité ainsi qu'à Catherine Deguise, notre agente de bureau, à la coordination.

Nancy Yelle,
Directrice aux loisirs et à la vie communautaire

VENEZ ENCOURAGER VOS JOUEURS FAVORIS !

Activités Aréna Aussant

Tournoi Intermédiaire21, 22, 23, 29 et 30 mars 2025
Tournoi Rio Tinto 14 au 18 avril 2025
Classique hivernale - École Martel 24 avril 2025

 KINO GYM-ATOUT DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS INCLUANT - Évaluation de la condition physique - Programme d'entraînement personnalisé	 PROGRAMMES JEUNESSE FÊTE D'ENFANTS 5 à 12 ans - Forfaits avec ou sans escalade 3 heures d'animation - Plusieurs activités offertes ! LOCATION DE GYMNASE - Pour une fête ou une réunion entre amis ! - Forfait de 3 heures	 COURS EN GROUPE DÈS LE 14 AVRIL PILATES (8 semaines) MISE EN FORME POUR AÎNÉS (8 semaines)	PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS  Centre sportif 3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY 450 743-9127 www.cegepst.qc.ca/centre-sportif
---	--	---	---



SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ : DU 18 MAI AU 21 JUIN

JOIGNEZ-NOUS!



GESTION DES DOULEURS



Jour : Mardi
Heure : 13 h à 14 h 15
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (inscription obligatoire)
Durée : 10 septembre 2024 au 20 mai 2025
Information : 450 743-1285

AÎNÉS

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Heure : 14 h 30 à 15 h 30
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (inscription obligatoire)
Durée : 10 septembre 2024 au 20 mai 2025
Information : 450 743-1285

AÎNÉS

STRATÉGIE INTELLECTUELLE



Jour : Jeudi
Heure : 13 h 30 à 15 h 30
Lieu : Salle Roger Frappier (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (inscription obligatoire)
Durée : 12 septembre 2024 au 22 mai 2025
Information : 450 743-1285

AÎNÉS

ZUMBA ET POUND



Jour : Lundi et mercredi
Heure : 17 h à 18 h (Zumba)
 18 h à 19 h (Pound)
Lieu : Salles Olivar-Gravel et Roger Frappier (702, rue Montcalm)
Info : Inscription obligatoire : <https://www.musiforme.com>
Durée : 3 février au 21 mai 2025

POUR TOUS

GYMNASTIQUE ACTIVE ET DOS STRETCHING

Jour : Vendredi
Heure : 9 h à 10 h 30
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Coût : Gratuit (AUCUNE INSCRIPTION REQUISE)
Durée : 17 janvier au 4 avril 2025

NOUVEAU !

AÎNÉS

L'activité Aînés actifs est rendue possible grâce à la collaboration de la MRC Pierre-De Saurel et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

BADMINTON ET VOLLEYBALL LIBRE

Jour : Lundi volleyball
 Mercredi badminton

NOUVEAU !

Heure : 18 h 30 à 21 h 30
Lieu : Gymnase École Martel, porte #2 (cour arrière)
Coût : Gratuit
Durée : 13 janvier au 18 juin 2025

POUR TOUS

PICKLEBALL LIBRE



Le pickleball est un sport de raquette qui allie réflexes, précision, coordination et esprit d'équipe. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède 3 terrains éclairés et en pratique libre près du Centre récréatif Aussant (côté Saint-Joseph).

POUR TOUS

AFEAS SAINT-JOSEPH

L'AFEAS est une association féministe d'éducation et d'action sociale. Venez rencontrer les membres de l'AFEAS de Saint-Joseph, c'est l'occasion d'apprendre à tisser, broder, tricoter tout en échangeant. C'est aussi l'opportunité de se rassembler et de s'entraider.

Pour s'inscrire ou pour obtenir plus d'information, contactez Mme Aliette Lesieur, présidente au 450 743-4711.

BINGO RÉCRÉATIF



Jour : Tous les mercredis
Heure : 13 h
Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)

POUR TOUS

Les profits sont remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.
 Nous vous attendons en grand nombre !

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Lieu : Salle Olivar-Gravel (702, rue Montcalm)
Jour : Tous les mardis
Heure : 18 h 30 à 21 h 30

POUR TOUS

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Service
Canada

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?



Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à 22 056 \$, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à 29 136 \$, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à 40 800 \$, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à 52 848 \$, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

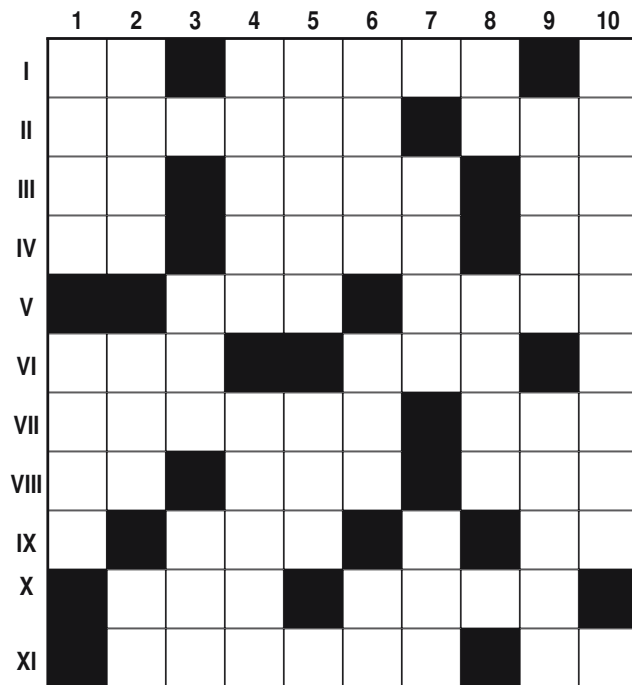
- **par téléphone** : au 1-800-277-9915 (Sécurité de la vieillesse) ou au 1-877-631-2657 (Centre d'appui).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr



Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, **visitez la page** : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautes

Mise à jour : 21 février 2025

MOTS CROISÉS



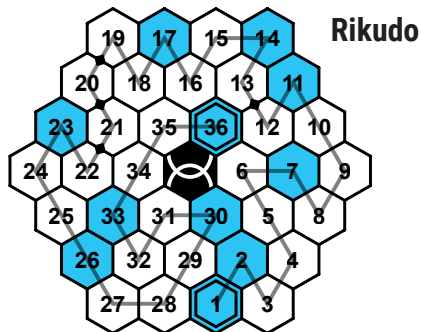
HORIZONTALEMENT

I. Symbole d'une unité de mesure. Ville de Chine. **II.** Mammifère de Madagascar. Film d'Alexandre Jardin. **III.** Petite flûte chinoise. Revenu à la mode en 1932 tout en étant rien d'autre que l'émigrette. Ville de Birmanie. **IV.** Conjonction de coordination. Commune en Isère. Divinité suméro-babylonienne, un des grands dieux du Proche-Orient ancien. **V.** Cantonais. Une des 28 langues kanak parlée à Ouvéa. **VI.** Commune de Belgique dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne. Sigle d'un mouvement écologique français. **VII.** Exclamation de joie poussée par les femmes arabes. Note la plus haute accordée par les agences de notation financière. **VIII.** Article. Interjection. 3 romains. **IX.** ...-Plage, commune du Pas-de-Calais. Pseudonyme de George William Russell. **X.** Ville du Congo. Encore appelé "boys' love" dans la culture populaire japonaise. **XI.** Personnage fictif de livres et de dessins animés pour enfants créé par Enid Blyton en 1949. Psychiatre français.

VERTICALEMENT

1. Commune du département de Toma dans la province du Nayala au Burkina. Économiste guatémaltèque (1925-2010). **2.** Saint abbé et martyr. C'est vous à Londres. Dans la liste des communes de France en 2 lettres. **3.** Ile française de l'Atlantique. Second mot dans le nom d'un haut sommet entre le Tibet et la Chine. **4.** Commune rurale dans le département de Silly au Burkina Faso. Cette période est une des 14 divisions traditionnelles de l'histoire du Japon. **5.** Interjection québécoise qui exprime la douleur ou l'étonnement. Animal de basse-cour. **6.** Courant musical ayant émergé au début des années 1960. Ville d'Allemagne sur la Mulde. Mesure de capacité chinoise. **7.** Comme de bien entendue. Sigle d'une école militaire située à Montpellier. **8.** Lac des Pyrénées. Paresseux. **9.** Ile des Shetland. Ile où s'arrêta Ulysse et où se trouvait la résidence de Circé. **10.** Souvent suivi par "ouille ouille ouille".

SOLUTION DU BULLETIN HIVER 2024-2025



SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°34

Le mot-mystère est : **BAL MUSETTE**



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

VSJS.CA • 450 742-3744

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité.

**SERVICE
GRATUIT**



Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



Avis d'ébullition



Interruption de l'eau potable



Bris d'aqueduc



Chaleur accablante



Eau brouillée



Non-consommation de l'eau



Alerte



Avis important

STC PIERRE-DE SAUREL



Société de
transport collectif
de Pierre-De Saurel

Grille tarifaire 2025

M&J : 2025-01-23

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 4		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé		
1 passage	5,00 \$	3,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	40,00 \$	24,00 \$
25 passages	88,25 \$	53,00 \$
Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
PÉNALITÉ Payable à bord, en ligne ou à la STC		
Pénalité zone 1 (départ à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	9,00 \$
Pénalité zones 2 et 3 (départ à l'origine de toutes les autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	15,00 \$
Pénalité zone 4 (départ à l'origine de Contrecoeur)	30,00 \$	18,00 \$
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET URBAIN		
TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé		
1 passage	5,00 \$	5,00 \$
TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	40,00 \$	24,00 \$
25 passages	88,25 \$	53,00 \$
Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,75 \$	26,25 \$
Abonnement illimité 2025** (circuit urbain seulement)	Gratuit	Gratuit
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	157,00 \$	94,25 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès (taxibus et transport adapté)	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$
Carte d'accès (autobus)		

ZONES

(TAXIBUS ET TRANSPORT ADAPTÉ)

- 1 Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella
- 4 Contrecoeur

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accréditée par le Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu (CABBR).

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés au préalable par le service à la clientèle.

**ABONNEMENT ILLIMITÉ 2025

Cet abonnement est gratuit pour les détenteurs de la carte d'accès autobus et permet des déplacements sur le circuit urbain (ligne 10) de façon illimitée pour toute l'année 2025. Le titre est disponible sur le portail de l'utilisateur ou au Terminus des Promenades – STC. Les utilisateurs ne possédant pas de carte d'accès autobus doivent acheter leur passage à bord du véhicule.



Société de
transport collectif
de Pierre-De Saurel

- Terminus des Promenades - STC
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
- 450 743-3336 | 1 833 703-3336
- www.stcpierredesaurel.ca
- stcpierredesaurel

STC PIERRE-DE SAUREL

HORAIRE TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 19 AOÛT 2024



LUNDI AU VENDREDI

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 6 h 00 à 20 h 30

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45
15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 À 4

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	19:15
20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15															

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:25	05:55	06:25	06:55	07:25	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:25	15:55	16:25	16:55	17:25	17:55	18:55
19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55															

DÉPARTS À L'ORIGINE DES ZONES 3 ET 4

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:45
19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45															

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 8 h 15 à 16 h 45

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

04:45	05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45
15:15	15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 À 4

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DES ZONES 3 ET 4

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure du départ.

Réservation possible jusqu'à 40 minutes avant l'heure du départ.

Réservation avant la fermeture du Terminus des Promenades - STC pour les départs du soir et du lendemain matin.

* Le secteur du chemin des Patriotes et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et la montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, est considéré en zone 1 (code 808).

** Le secteur du boulevard Fiset (route Marie-Victorin) et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et le rang Bellevue, Saint-Robert, est considéré en zone 1 (code 800).

ZONE 1 CODES D'ARRÊTS	
Sorel-Tracy	1 à 4999
Saint-Joseph-de-Sorel	1 à 4999
Sainte-Anne-de-Sorel	900 à 999
ZONE 3 CODES D'ARRÊTS	
Massueville	7500
Saint-Aimé	8000
Saint-David	8500
Saint-Gérard-Majella	9000

ZONE 2 CODES D'ARRÊTS	
Saint-Roch-de-Richelieu	5000
Sainte-Victoire-de-Sorel*	5500
Saint-Ours	6000
Yamaska	6500
Saint-Robert**	7000
ZONE 4 CODES D'ARRÊTS	
Contrecoeur - résidentiel	9500
Contrecoeur - industriel	9501
Contrecoeur - arrêts fixes	9502 à 9999

JOURS FÉRIÉS

HORAIRE DE FIN DE SEMAINE LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :	TERMINUS PROMENADES STC OUVERT/ FERMÉ		
		Journée nationale des Patriotes	Ouvert
		Fête nationale	Fermé
		Fête du Canada	Ouvert
		Fête du Travail	Ouvert
		Action de Grâce	Ouvert
		Veille de Noël	Ouvert
		Jour de Noël	Fermé
		Lendemain de Noël	Ouvert
		Veille du jour de l'An	Ouvert
Jour de l'An	Fermé		
Lendemain du jour de l'An	Ouvert		
Vendredi saint	Ouvert		
Dimanche de Pâques	Fermé		
Lundi de Pâques	Ouvert		

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
- Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
- Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
- Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
- Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)**;
- Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;

Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22).**

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Le règlement municipal oblige tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements, dans le but de protéger des vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire un feu à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet. Le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle et doit être placé à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres de la limite arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

Vous devez vous procurer un permis **AVANT** de procéder à :

- Des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété; 
- L'ajout, la construction ou la rénovation d'un cabanon;
- L'installation d'une piscine; 
- La construction ou la rénovation d'un patio;
- L'abattage d'un arbre (excluant les haies de cèdre). 

Pour ce faire, il est requis de compléter une demande de permis et payer les frais associés à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, et ce, **au moins 1 semaine avant** la date prévue des travaux. Il est à noter qu'un délai doit être prévu pour le traitement de la demande.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement, y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et sont renouvelables à la date d'anniversaire de l'inscription de l'animal. Pour plus d'information, consultez le www.sapdsr.ca

INSPECTION

Le Service animalier Pierre-De Saurel et Régions est désigné par la Ville afin de veiller à l'application et au respect de la réglementation en vigueur relative aux animaux domestiques sur son territoire.

Ce faisant, un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect de la réglementation et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Judi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Service animalier Pierre-De Saurel et Régions.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, route Marie-Victorin, local 105, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4 | www.sapdsr.ca

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Il est possible de vous procurer un bac roulant (240 ou 360 litres) auprès d'une quincaillerie locale ou de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 1^{er} mai, 30 octobre et 13 novembre 2025.

BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront les 12 juin et 16 octobre 2025.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre maximum et être attachées en ballots d'un poids maximal de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, entre la période du 3 avril au 27 novembre 2025.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs stipule que vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

L'Écocentre est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période **hivernale du 5 décembre 2024 au 30 mars 2025** il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période **estivale à compter du 2 avril 2025** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

ENCOMBRANTS : AUCUNE COLLECTE ENTRE DÉCEMBRE ET MARS



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES

- ✗ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION !

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation et constitue un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée des bacs vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les déchets ne représentent que 10 % de ce que l'on génère. Tout le reste a un potentiel de réemploi, de récupération ou de valorisation.

Dans cette optique, et afin d'encourager davantage le tri des matières, vous devez vous procurer une étiquette au coût de 160 \$ par bac pour l'année 2025 si vous utilisez un ou des bacs à déchets supplémentaires.

Chaque étiquette comprend un numéro de série et l'année d'imposition. Elle est obligatoire même si le bac à déchets supplémentaire n'est utilisé qu'une seule fois dans l'année. L'étiquette doit être collée sur la face avant du bac (surface orientée vers la voie publique – côté opposé aux roues), de façon à être bien visible pour le collecteur. Un feuillet explicatif est remis avec l'autocollant.

Dans une volonté d'encourager une meilleure récupération des matières recyclables et compostables, il n'y a pas de limite pour le nombre de bacs bleus et de bacs bruns.

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par unité d'habitation. Par exemple, un duplex payant deux taxes d'ordures, a droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 160 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nos bureaux sont ouverts
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

*Horaire d'été : du 1^{er} lundi de mai
à l'Action de grâce.

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 7 avril, 12 mai, 2 juin, 7 juillet 2025

Heure : 19 h

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la Ville seront fermés le vendredi 18 avril, ainsi que les lundis 21 avril et 19 mai 2025.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1 h et 6 h du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15 h 30 et 18 h 30, soit les 25 mars, 22 avril, 27 mai, 17 juin et 22 juillet 2025

COMPTES DE TAXES

- Deuxième versement : 14 mai
- Troisième versement : 13 août
- Quatrième versement : 12 novembre

NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES | COMPTE DE TAXES

Comme les comptes de taxes sont produits en début d'année, vous ne recevrez pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Votre notaire doit vous informer des montants des taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec — appel de service . 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Service de prévention des incendies poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212
Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602
Centre communautaire 450 743-5431
Usine de filtration 450 743-7087
Service animalier Pierre-De Saurel et Régions . 450 746-7272

Tirage : 950 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée
Comité : conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.

